



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE
CANTON DE VILLARS-LES-DOBES

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
ACTE N° 2026-11ELU

OBJET : Délégation de fonction et de signature à Monsieur René COUTURIER, 2^{ème} adjoint au Maire

Le Maire de la commune de Saint-Marcel,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18,
VU la délibération du conseil municipal n° 2026-10 en date du 21 mars 2026, fixant à 4 le nombre des adjoints au maire,
VU la délibération du conseil municipal n° 2026-11 en date du 21 mars 2026, procédant à l'élection des adjoints au Maire

CONSIDERANT que pour la bonne marche des services municipaux et pour une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit délégué aux adjoints.

ARRETE

Article 1 :

Monsieur René COUTURIER, 2^{ème} adjoint, reçoit délégation, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, pour traiter les affaires relatives aux petits travaux, à l'agent technique communal, aux espaces verts et voirie, au contrôle des équipements, aux contrats, à l'environnement, à l'urbanisme et aux affaires liées à la prévention et à la sécurité.

Article 2 :

Il est également donné délégation à Monsieur René COUTURIER pour signer tout actes et documents ainsi que tous les courriers et pièces administratives, relevant de sa délégation.

Article 3 :

Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire.

Article 4 :

Monsieur le Maire, le Comptable de la collectivité et la Secrétaire de Mairie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'État, au Comptable public et notifié à l'intéressé.

Fait à Saint-Marcel, le 26 Mars 2026

Le Maire, Jaky NOUET

Notifié le :

Signature de l'intéressé :

Accusé de réception en préfecture
001-210103719-20260326-2026-11-AR
Date de télétransmission : 18/04/2026
Date de réception préfecture : 18/04/2026